



## Traité Édouyot

### Michna 11 - Chapitre 1

כָּסָא שְׁלַכְלָה שְׁנִטְלוּ חִפּוּיוֹ,  
בֵּית שְׁמַאי מְטַמֵּין,  
וּבֵית הֵלֵל מְטַהְרִין.  
שְׁמַאי אוֹמֵר:  
אִךְ מַלְבֵּן שְׁלַכְסָא, טָמֵא.  
כָּסָא שְׁקִבְעוּ בְּעַרְבָּה,  
בֵּית שְׁמַאי מְטַמֵּין,  
וּבֵית הֵלֵל מְטַהְרִין.  
שְׁמַאי אוֹמֵר:  
אִךְ הָעֲשׂוֹי בָּהּ.

Selon l'École de Chamaï, une chaise de mariée est rendue impure si un Zav (atteint de gonorrhée) s'assoit dessus (voir Vayikra 15,4) même après qu'elle a été dépouillée de ses ornements en bois ou en pierre, collés sur le siège. D'après l'École de Hillel, elle ne peut plus devenir impure : puisqu'elle ne sert plus à la mariée, elle est comme brisée. D'après Chamaï, même le rectangle de la chaise – c'est-à-dire le cadre de la chaise sans le siège – peut devenir impur séparément et à plus forte raison la chaise sans les ornements.

Même après avoir été fixée, à l'endroit, dans un pétrin, une chaise peut encore être rendue impure par un Zav, d'après l'École de Chamaï, parce que la chaise ne devient pas pour autant une partie intégrante du pétrin et conserve sa fonction de siège. L'École de Hillel affirme le contraire. Pour Chamaï, même une chaise faite dès le début comme un élément du pétrin et n'ayant jamais servi de siège peut être rendue impure par un Zav qui s'assoit dessus.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.